

Taux des crédits aux entreprises en Guadeloupe Janvier 2018

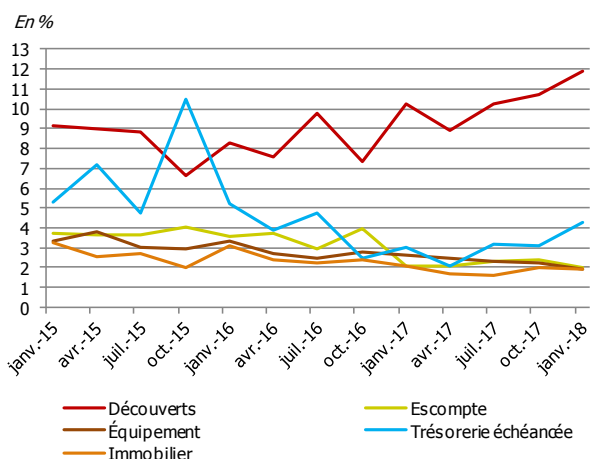
Entre octobre 2017 et janvier 2018, les taux moyens des crédits à court terme accordés aux sociétés non financières augmentent, tandis que les taux des crédits à plus long terme diminuent.

Le taux moyen appliqué aux découverts enregistre une hausse de 125 points de base (pdb) par rapport à octobre 2017 et s'établit à 11,93 %. L'écart avec le taux de la Métropole atteint 914 pdb après 812 pdb en octobre 2017. Le taux moyen des crédits de trésorerie échancée progresse de 124 pdb à 4,30 %. L'écart avec la Métropole s'inscrit également en hausse à 269 pdb après 154 pdb en octobre 2017.

À l'inverse, le taux moyen appliqué aux crédits à l'équipement est plus faible qu'en octobre 2017 de 30 pdb. Il s'établit à 1,95 % et se rapproche de celui pratiqué en Métropole avec un écart de 61 pdb (79 pdb en octobre 2017). Le taux moyen appliqué aux crédits immobiliers recule de 9 pdb à 1,91 %. L'écart avec le taux moyen observé en Métropole se réduit à 25 pdb (30 pdb en octobre 2017).

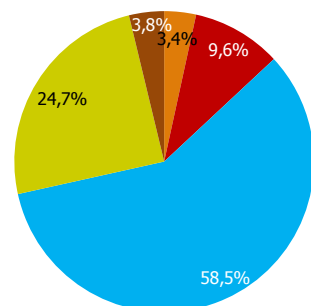
CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN GUADELOUPE¹

Taux moyens pondérés des crédits aux SNF



Source : Iedom

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF
(sur un an, hors découverts)



Source : Iedom

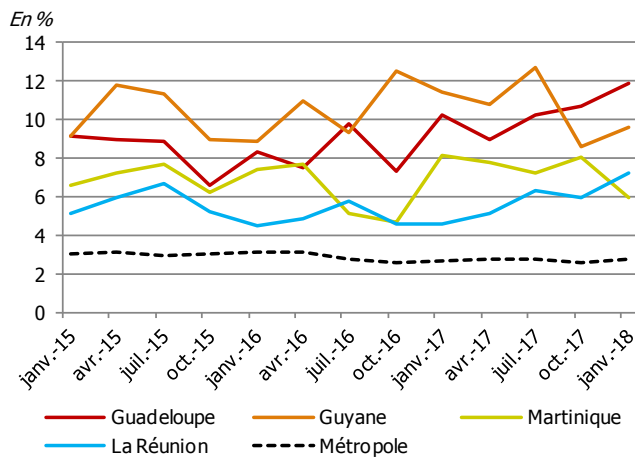
Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T1 2018		Taux moyen pondéré (en %) au T4 2017		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Guadeloupe	Métropole	Guadeloupe	Métropole	Guadeloupe	Métropole	Guadeloupe	Métropole	Guadeloupe	Métropole
Découverts	11,93	2,79	10,68	2,56	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échancée	4,30	1,61	3,06	1,52	10	23	91	37	6,20	1,69
Équipement	1,95	1,34	2,25	1,46	137	109	98	80	2,40	1,22
Immobilier	1,91*	1,66	2,00*	1,70	205*	186	89*	81	-	-

* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

¹ L'enquête prend en compte les crédits nouveaux aux sociétés non financières, les entrepreneurs individuels sont exclus de cette analyse.

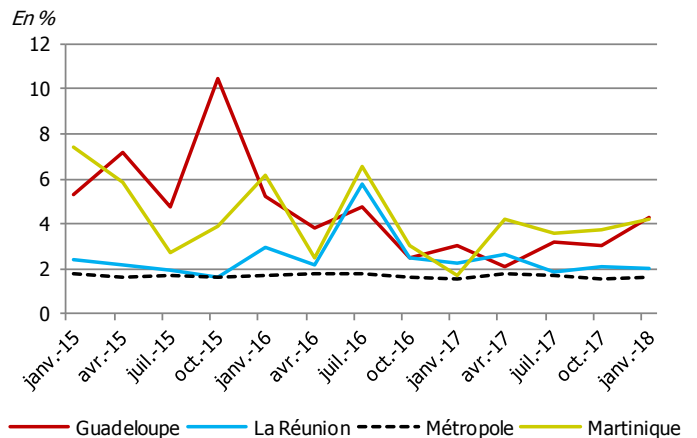
TAUX MOYENS DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES PAR GÉOGRAPHIE

Découverts



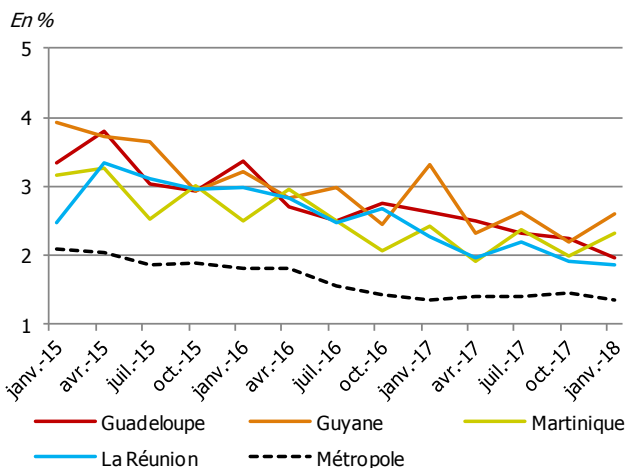
Sources : Iedom, Banque de France

Trésorerie échancée



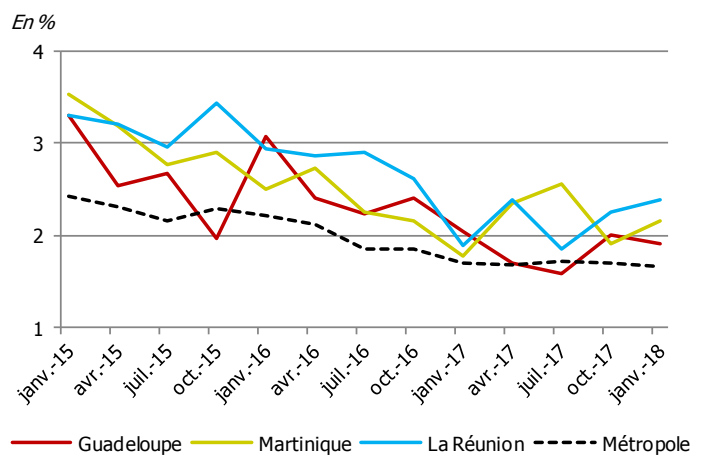
Sources : Iedom, Banque de France

Équipement



Sources : Iedom, Banque de France

Immobilier



Sources : Iedom, Banque de France

Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers, et dans certaines géographies, pour la trésorerie échancée sont basés sur un plus faible nombre d'observations disponibles.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès de neuf établissements et sociétés financières ayant leur activité en Guadeloupe, elle se base sur environ 1 200 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : G. GENRE-GRANPIERRE – Responsable de la rédaction : D. LAURET – Rédaction : T. COMBET
Éditeur et imprimeur : IEDOM - Achievé d'imprimer : juin 2018